COMMUNE DE BISEL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BISEL

DE LA SEANCE DU 24 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BISEL s'est réuni à la Maison Commune – après convocation légale en date du onze avril deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Joseph BERBETT, Maire

Présents :

M. Edouard RIFF – 1er adjoint, Mme Christine EBERHARDT– 2ème adjointe, M. Marc BERGER 3ème adjoint et M. Denis GROELL, M. Mathieu WIRA, M. Gaël LAMBALOT, M. Sébastien BERGER, M. Yannick SCHWEITZER, Mme Elisabeth ZEYER, conseillers municipaux,

Absents non excusés : néant

Absents excusés et non représentés : néant

Ont donné procuration : M. Jérémie BURGY à M. Edouard RIFF et Mme Anne-Laure GRAFF à M. Yannick SCHWEITZER

Le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal puis donne lecture des procurations qui lui ont été remises. Le quorum étant atteint, la séance commence.

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2025

1. Approbation du projet de déménagement des services de la mairie dans les locaux vacants de l'école élémentaire
2. Approbation des travaux de réfection de voirie et autorisation au maire de déposer une demande de subvention
3. Ancienne maternelle : conditions de la vente
4. ONF : Programme des travaux et des coupes 2025
5. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Informations et communications diverses

- EPAGE – comité syndical du 04/04/2025
- CCS – commission « eau et assainissement » du 08/04/2025
- Fibre – permanence des opérateurs commerciaux du 08/04/2025
- Brigade Verte – comité syndical du 08/04/2025
- Réunion du budget du SIS Riespach-Feldbach-Bisel du 09/04/2025
- CCS - réunion du budget du 10/04/2025

Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Edouard RIFF comme secrétaire de la présente séance.

A l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstention)

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2025

Nomenclature ACTES : 5.2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 mars 2025.

A l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstentions)

Tableau des indemnités allouées aux élus pour l'exercice de leurs fonctions – correspondant à la délibération du 30 janvier 2023 fixant les taux des indemnités allouées aux élus

Nomenclature ACTES : 5.6.1

Le Maire explique qu'un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus doit être communiqué chaque année aux membres du Conseil Municipal.

Il convient par conséquent d'établir le tableau suivant :

Tableau récapitulatif des indemnités
(art. 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - article L.2123-24-1-1 du CGCT)

	Enveloppe globale autorisée		Indemnité allouée	
	Taux maximal *	Indemnité maximale	Taux voté*	Indemnité brute
Maire	40,30 %	1 656,54 €	38,00 %	1 562,00 €
Premier adjoint	10,70 %	439,83 €	10,70 %	439,83 €
Deuxième adjoint	10,70 %	439,83 €	9,50 %	390,50 €
Troisième adjoint	10,70 %	439,83 €	9,50 %	390,50 €
TOTAL	72,40 %	2 976,03 €	67,70 %	2 782,83 €

* pourcentage de l'indice brutal final 1027 : 4 110,52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'état récapitulatif 2025 des indemnités perçues par les élus.

A l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstentions)

Point n° 1 – Approbation du projet de déménagement des services de la mairie dans les locaux vacants de l'école élémentaire

2025-D22 Nomenclature ACTES : 3.5

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de transférer définitivement les locaux de la Mairie dans la partie inutilisée de l'école élémentaire, laquelle occupe 1 classe sur les 2 disponibles.

Une première visite sur place a permis de constater qu'une entrée séparée de l'entrée de l'école peut être facilement aménagée. De même pour les séparations avec la cour.

Des travaux intérieurs devront aussi être effectués afin d'assurer une séparation stricte et dans les normes entre les locaux alloués à l'école et les locaux utilisés par la commune :

- Normes accessibilités : une adaptation aux 2 usages du bâtiment avec le cas échéant une mise à jour des dispositifs sera à prévoir.
- Normes incendies : le bâtiment sera considéré comme un groupement d'ERP sous la responsabilité du Maire. L'alarme incendie doit être commune, audible partout et en même temps, et les issues de secours doivent être en nombre suffisant.

Cette option permettrait de maintenir la classe présente sur le site de BISEL, qui ne serait plus isolée dans le bâtiment, d'optimiser les coûts énergétiques, de prévoir les travaux sans avoir à prendre en compte des situations transitoires complexes.

VU l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'installer les locaux de la Mairie dans les locaux inutilisés de l'école élémentaire,

CHARGE le Maire de faire procéder à un chiffrage et une première esquisse par un architecte,

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches pour la désaffectation des locaux auprès de l'IA-DASEN du Haut-Rhin et des services préfectoraux,

AUTORISE le Maire à déposer les demandes d'urbanisme

A l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour, 1 contre, 0 abstention)

Point 2 – Approbation des travaux de réfection de voirie et autorisation au maire de déposer une demande de subvention

2025-D23 ***Nomenclature ACTES : 7.5.8***
DCM 2023-21 du 03/04/2023 – Contrat de territoire Sud Alsace

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les discussions lors des débats budgétaires et le projet d'effectuer des travaux de réfection de chaussée :

- Rue du moulin – partie basse
- Rue du moulin – partie haute
- Rue de Largitzen
- Rue de Moernach

La dépense est prévue au budget.

L'entreprise STPI Route à RONCHAMP, qui a été consultée pour un montant de 21 814,75 € H.T. (26 177,70 € T.T.C.)

Les travaux pourraient être conduits à l'automne 2025.

La Commune ayant adhéré au contrat de territoire Sud Alsace, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au titre du Fond Communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE les travaux précités pour un montant de 21 814,75 € H.T. (26 177,70 € T.T.C.)

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de la CEA au titre du Fonds Communal Alsace.

A l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstention)

Point 3 – Ancienne maternelle : conditions de la vente

2025-D24 ***Nomenclature ACTES : 3.5***

En date du 09 septembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de gré à gré de l'ancienne école maternelle située 1 rue de la Niederlarg à Bisel, dans les conditions prévues par l'article L.2241-6 du code général des collectivités territoriales.

En date du 12 janvier 2024, Monsieur le Maire a signé un contrat avec l'agence Le Rosenberg immobilier Sundgau, située 2 rue du Château à FERRETTE (68480)

En date du 25 mars 2025, Monsieur le Maire a signé un contrat avec l'agence IAD

A ce jour, nous avons reçu 2 offres pour l'achat de ce bâtiment :

1. Une offre en date du 22 avril 2025 pour un montant de 158 000,00 € Frais d'Agence Inclus, soit 150 000 € net vendeur (8 000 € de frais d'agence).

   Le projet porte sur la transformation du bâtiment en habitation principale avec un projet futur d'activité professionnelle (soudure/conception mécanique).

   L'acheteur souhaite que la commune s'engage à prendre à sa charge l'intégralité des frais relatifs aux travaux d'aménagements routiers aux abords de la propriété, notamment ceux concernant la création ou l'aménagement de la nouvelle entrée du bien.

2. Une offre en date du 23 avril 2025 pour un montant de 160 000 € Frais d'Agence Inclus, soit 153 000 € net vendeur (7 000 € de frais d'agence)

   Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment en 2 appartements distincts à usage privé. Les acheteurs possèdent une entreprise qui occuperait le sous-sol. Ils souhaitent ajouter une condition suspensive à l'accord de changement de destination du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (11 pour, 1 contre, 0 abstention)

Point 4 – ONF : programme des travaux 2025

2025-D25 ***Nomenclature ACTES : 8.8***

Monsieur Yannick SCHWEITZER présente au Conseil Municipal le programme d'actions pour l'année 2025 proposé par l'ONF (devis détaillé en annexe) :

Travaux sylvicoles :	**Sous-total : 7 190,00€ HT**
Travaux d'infrastructure :	**Sous-total : 1 190,00 € HT**
Travaux divers :	**Sous-total : 290,00 € HT**
TOTAL des travaux :	**8 670,00 € HT**

Il présente ensuite le devis pour l'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO-MOE) (devis détaillé en annexe) :

Cloisonnement sylvicole (maintenance) :	**Sous-total : 800,00€ HT**
Cloisonnement d'exploitation (maintenance) :	**Sous-total : 1 360,00 € HT**
Dégagement de plantation ou semis artificiel :	**Sous-total : 4 000,00 € HT**
Travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers :	**Sous-total : 900,00 € HT**
Sécurisation des lots de bois de chauffage – Abattage d'arbres -35cm de diamètre :	**Sous-total : 150,00 € HT**
Total estimatif	**7 210,00 € HT**
Honoraires ATDO-MOE (13%)	**937,30 € HT**
TVA 20%	**187,46 €**
TOTAL ATDO-MOE TTC	**1 124,76 € TTC**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'actions 2025 présenté par les services de l'ONF pour un montant de 5 810 € H.T. en forêt communale de BISEL pour l'année 2025.

AUTORISE le maire à signer ce dernier et approuver par voie de conventions, ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

A l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstention)

Point 5 – Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

2025-D26 ***Nomenclature ACTES : 5.4***

Urbanisme :

Numéro de dossier	Pétitionnaire	Décision	Date de signature	Nature des travaux	Adresse des travaux
DP06803925E0004	BERBETT Sylvain	Favorable	03/04/2025	Panneaux photovoltaïques	13 rue des vergers
DP06803925E0006	ADAM Joëlle	Favorable	07/04/2025	Mini-piscine	13 rue d'Altkirch
DP06803925E0007	ZEYER André	Favorable	10/04/2025	Fermeture d'une terrasse	7A rue de Niederlarg

A l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour, 0 contre, 0 abstention)

Informations et communications diverses

- *EPAGE – comité syndical du 04/04/2025*

  Les budgets ont été votés.

  Le Comité de pilotage pour les nouveaux locaux a présenté ses conclusions. La proposition d'implantation du nouveau siège à MANSPACH a été rejetée par 30 voix contre, 21 voix pour et 5 abstentions. Le vote s'est déroulé pat bulletin secret.

- *CCS – commission « eau et assainissement » du 08/04/2025*

  Assainissement : Il n'y a pas assez d'habitations déconnectées dans la commune d'Illtal. Les travaux nécessitent un emprunt de 3 millions d'euros.

  Le budget valorisation des déchets est en déficit.

  Le budget eau est équilibré, mais le volume d'eau facturé est en baisse, un phénomène qui s'explique notamment par les restrictions et les récupérateurs d'eau de pluie installés en nombre ces derniers mois pas les administrés.

  Le budget assainissement est équilibré grâce aux réserves et à un emprunt de 3.2 millions d'euros.

- *Fibre – permanence des opérateurs commerciaux du 08/04/2025*

  Information importante relayée lors de cet évènement concernant : en vue de la fermeture définitive du réseau ADSL, les foyers qui ne sont pas encore reliés à la fibre devront formuler leur demande avant 2026.

- *Brigade Verte – comité syndical du 08/04/2025*

  En 2024, il a été observé une augmentation :

  - Des dépôts sauvages
  - D'animaux en divagation
  - Des services d'ordres

- Police de la route

Le CFU 2024 a été voté avec un résultat de 14 416 € :

- Déficit de fonctionnement 81 933€ dû à l'augmentation des charges de 13%
- Excédent d'investissement 96 349€

Le budget 2025 a été voté avec des restrictions : rigueur quant aux charges du personnel, gel du nombre de cavaliers. Il a été décidé une augmentation de la participation des communes par habitants de 1.50€ à 1.60€.

Les dépenses à prévoir sont :

- Remplacement de 4 véhicules
- Changement réglementaire des tenues

Frelon asiatique : en cas de doute appeler la Brigade Verte. La destruction du nid par un spécialiste reste à la charge des propriétaires.

Le déploiement de la Brigade Verte est en baisse du fait de l'approche des élections

En 2025, la surveillance des marchés de Noël et la surveillance du Lac du Ballon, contre les feux notamment, sont reconduits.

- *Réunion du budget du SIS Riespach-Feldbach-Bisel du 09/04/2025*

  Le compte administratif 2024 et le budget 2025 ont été adoptés.

  Les participations de la commune de BISEL au SIS pour 2025 se décomposent comme suit :

  - Fonctionnement : 49 069.39€
  - Investissement : 730.29€

- *CCS - réunion du budget du 10/04/2025*

  Les budgets 2025 seront serrés avec un taux d'imposition augmenté de 3%. Celle-ci est justifiée par les investissements pour l'enfance et la zone d'aménagement à CARSPACH.

  Travaux en prévision :

  - Ombrière sur le parking de la piscine de Tagolsheim
  - Travaux au restaurant scolaire d'Altkirch
  - Etude de réhabilitation du terrain synthétique de HIRTZBACH

  Le budget valorisation des déchets est en déficit.

  Le budget eau est équilibré, mais le volume d'eau facturé est en baisse, un phénomène qui s'explique notamment par les restrictions et les récupérateurs d'eau de pluie installés en nombre ces derniers mois pas les administrés.

  Le budget assainissement est équilibré grâce aux réserves et à un emprunt de 3.2 millions d'euros.

  Le budget déchets est équilibré grâce à l'excédent global.

  Environs 2 400 000€ de subventions ont été attribuées à diverses associations, sous convention ou non.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h50.

Liste des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 24 avril 2025
Commune de BISEL

	Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2025 - approuvé à l'unanimité (12 pour, 0 contre, 0 abstention)
	Tableau des indemnités allouées aux élus pour l'exercice de leurs fonctions – correspondant à la délibération du 30 janvier 2023 fixant les taux des indemnités allouées aux élus - approuvé à l'unanimité (12 pour, 0 contre, 0 abstention)
2025-D22	Approbation du projet de déménagement des services de la mairie dans les locaux vacants de l'école élémentaire - approuvé à l'unanimité (11 pour, 1 contre, 0 abstention)
2025-D23	Approbation des travaux de réfection de voirie et autorisation au maire de déposer une demande de subvention - approuvé à l'unanimité (12 pour, 0 contre, 0 abstention)
2025-D24	Ancienne maternelle : conditions de la vente – approuvé à l'unanimité (11 pour, 1 contre, 0 abstention)
2025-D25	ONF : programme des travaux 2025 – approuvé à l'unanimité (12 pour, 0 contre, 0 abstention)
2025-D26	Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations - approuvé à l'unanimité (12 pour, 0 contre, 0 abstention)

Présents :

M. Edouard RIFF – 1er adjoint Mme Christine EBERHARDT– 2ème adjointe, M. Marc BERGER – 3ème adjoint et M. Denis GROELL, M. Mathieu WIRA, M. Jérémie BURGY, M. Gaël LAMBALOT, M. Sébastien BERGER M. Yannick SCHWEITZER, Mme Anne-Laure GRAFF, Mme Elisabeth ZEYER, conseillers municipaux,

Absents non excusés : néant

Absents excusés et non représentés : néant

Ont donné procuration : M. Jérémie BURGY à M. Edouard RIFF et Mme Anne-Laure GRAFF à M. Yannick SCHWEITZER